



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

*République Algérienne Démocratique et Populaire*

*Consulat d'Algérie à Metz*

قنصلية الجزائر بمتز

## Avis

Il est porté à la connaissance des citoyens algériens établis dans le **département des Ardennes** qu'en prévision de la **permanence consulaire qui sera organisée, le dimanche 29 mars 2026, de 9h00 à 15h00**, au niveau de la Salle polyvalente, Avenue Calmette (Quartier Orzy), 08500, Revin, **le délai d'envoi, par courrier postal, des demandes de passeports biométriques électroniques et/ou des cartes d'identité biométrique électronique (CNIBE) est exceptionnellement prorogé jusqu'au 28/02/2026, au lieu du 22/02/2026.**

Il est à rappeler, à ce propos, que **les pièces constitutives des demandes** aussi bien des passeports que des cartes nationales d'identité sont :

- L'original de l'acte de naissance 12S ;
- Le formulaire, à télécharger sur le site du consulat, renseigné et signé (A préciser s'il s'agit d'une demande de passeport ou de carte nationale d'identité) ;
- Deux (02) photos d'identité récentes, avec fond blanc ;
- Une copie du passeport ou de la CNIBE à renouveler (lorsqu'il s'agit d'un renouvellement).
- Copie de la carte d'immatriculation consulaire pour les personnes âgées de 19 ans et plus ;
- Une copie du titre de séjour en France ou copie de la carte d'identité française ;
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de six (06) mois ;
- Copie d'un justificatif d'activité (attestation de travail ou titre de pension ou certificat de scolarité pour l'année scolaire ou académique en cours).

**NB :**

- Les demandeurs de passeports et de cartes nationales d'identité sont priés d'envoyer des dossiers complets, à l'adresse du Consulat : **01 Bis, Avenue Leclerc De-Haute-Cloques, 57000, Metz**. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.
- Un autre avis sera publié pour préciser les autres prestations consulaires qui seront assurées lors de la même permanence (29/03/2026).



Metz, le 20/02/2026